

Veillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat,
les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

H.K. Yang

Vice-Ministre des
Affaires Etrangères
de la République de Chine

Son Excellence
Monsieur Jacques Rabemananjara
Ministre d'Etat
aux Affaires Etrangères
Tananarive

本次長順向
貴部長申致最崇高之敬意。
此致

馬拉加西共和國外交部長賴瑪南嘉
閣下

中華民國外交部次長
楊西崑（簽字）

中華民國五十七年八月三十日於塔
那那利佛

ECHANGE DE NOTES ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE
CHINE ET LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE MALGACHE CONCERNANT
LA PROLONGATION DE L'ACCORD
DE LA COOPERATION TECHNIQUE
AGRICOLE

Signées et échangées le 22 septembre 1969;
Entrées en vigueur le 22 septembre 1969.

I. Note de Monsieur Jean-Jacques Natai, Ministre de
l'Agriculture, de l'Expansion Rurale et du Ravi-
taillement de la République Malgache, à Monsieur
Yang Hsi-kun, Vice-Ministre des Affaires Etran-
gères de la République de Chine.

Tananarive, le 22 septembre 1969

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord de Coopé-
ration Technique Agricole Sino-Malgache du 9 janvier
1967, et de vous exposer ce qui suit:

中華民國政府與
馬拉加西共和國政府延
長農技合作協定換文

五十八年九月二十二日簽換；
五十八年九月二十二日生效。

甲、馬國農業農村發展暨糧食部部
長拿太致我國外交部楊次長西
崑照會

（中譯文）

逕啓者：

茲就一九六七年元月九日中馬
農業技術合作協定事，向
閣下陳述如左：

En vertu de l'Article 1er de l'Accord précité, le Gouvernement de la République de Chine a envoyé à Madagascar une équipe technique agricole chinoise composée de neuf techniciens, pour y effectuer des travaux d'expérimentation et de démonstration portant sur le développement de la culture du riz irrigué et d'autres cultures principales, son intervention étant localisée dans les régions de Mangamila, d'Itaosy et du Laniera.

La durée du séjour de ladite équipe a été fixée à deux ans, conformément au paragraphe 1 de l'Article 3 de l'Accord du 9 janvier 1967.

Ce délai a expiré au mois de janvier 1969.

Or, en raison de la courte durée du séjour de l'équipe technique chinoise, les travaux menés ne sont pas encore terminés, et n'ont touché qu'une partie de la masse paysanne malgache.

Néanmoins, le paragraphe 2 de l'Article 3 précité dudit Accord donne la faculté de proroger cette durée.

Aussi, tant pour la poursuite des travaux en cours, et, particulièrement, pour pouvoir faire bénéficier de l'expérience chinoise un nombre plus important de paysans, le Gouvernement malgache envisage-t-il d'étendre l'intervention des techniciens chinois dans d'autres régions du pays, et propose en conséquence que la durée du séjour de cette équipe, qui se trouve encore à Madagascar actuellement, soit prorogée pour une nouvelle période de trois années, à compter du mois de janvier 1969.

Ladite équipe entreprendra, dans les mêmes conditions que précédemment, des travaux ou des opérations d'expérimentation, de démonstration ou de formation dans le domaine du développement agricole de Madagascar, dont le programme général et les lieux de réalisation font l'objet de l'annexe jointe.

Dans le cas où les susdites propositions reçoivent l'agrément de votre Gouvernement, j'ai l'honneur de vous suggérer que votre réponse à la présente constitue un accord, qui fera partie intégrante de l'Accord du 9

依據上述協定第一條中華民國政府業已派遣一由九名技術人員組成之農耕隊前往馬拉加西國孟加米勒、伊度斯及臘尼拉等地區從事有關發展水稻及其他主要農作物之試驗及示範工作。

依據該協定第三條第一段，農耕隊居留期間定為二年。

該項期間業已於一九六九年元月屆滿。

惟由於農耕隊居留期間短暫，其工作尚未完成，且僅及於部分馬國農民。

然該協定第三條第二段則有延長工作期限之規定。

茲為繼續現正進行之工作，尤為使更多農民得受益中國人員之經驗，馬拉加西國政府計劃將中國技術人員之工作擴及馬國其他地區，因建議目前尚在馬國之農耕隊自一九六九年元月起延長居留期間三年。

該農耕隊為發展馬達加斯加之農業，將在與以前相同之條件下，從事試驗，示範及訓練工作，其工作計劃及實施地點如附件。

上述提議如獲貴國政府同意，本人茲特建議；就有關中國駐馬拉加西國農耕隊延長居留期限以及工作實施條件，

janvier 1967, entre nos deux Gouvernements, en ce qui concerne la prorogation de la durée du séjour de l'équipe technique agricole chinoise à Madagascar, ainsi que des conditions de réalisation des travaux qu'elle y effectuera.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

(Signed)

Jean-Jacques NATAI

Ministre de l'Agriculture, de l'Expansion
Rurale et du Ravitaillement

Son Excellence Monsieur Yang Hsi-kun
Vice-Ministre des Affaires Etrangères
de la République de Chine
Tananarive

* * *

ANNEXE

PROGRAMME GENERAL ET LIEUX DE REALISATION DES PROJETS EN COURS ET OPERATIONS A ENVISAGER:

1. MANGAMILA

Poursuite de l'opération en cours en vue de créer des associations de paysans.

2. LANIERA

a) Continuation des projets d'aménagement hydro-agricole et de vulgarisation.

b) Proposition de création d'un Centre de formation et construction des locaux classes à la charge du Gouvernement chinois, dont le terrain nécessaire sera donné par le Gouvernement malgache.

3. ITAOSY

Poursuite des travaux d'aménagement agricole et de vulgarisation en cours.

閣下之復函即構成一項協議，並成爲兩國政府於一九六七年元月九日所簽定協定整體之一部分。

本人頌向

閣下申致最崇高之敬意。

此致

中華民國外交部次長楊西崑閣下

馬拉加西共和國農業農村
發展暨糧食部部長

拿 太 (簽字)

公曆一千九百六十九年九月二二日
於塔那那利佛

* * *

附 件

中馬農業技術合作工作計劃及
實施地點：

一、孟加米勒地區

繼續推行現有工作，以建立農會。

二、臘尼拉地區

甲、繼續進行農業水利之開墾及推廣計劃。

乙、提議設立一訓練中心，並建造教室數間，其費用由中國政府負擔，所需土地則由馬國政府提供。

三、伊度斯地區

繼續推行農業開墾及推廣工作。

4. MAROVOAY (Andranolava-sud)

Démonstration de vulgarisation sur une superficie de 650 ha, objectif à atteindre dans trois ans.

N.B.: Toutes modifications éventuelles feront l'objet d'échange de Notes entre les deux Parties.

* * *

II. Note de Monsieur Yang Hsi-kun, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République de Chine, à Monsieur Jean-Jacques NATAI, Ministre de l'Agriculture, de l'Expansion Rurale et du Ravitaillement de la République Malgache.

Tananarive, le 22 septembre 1969

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 septembre 1969 qui est ainsi conçue:

"J'ai l'honneur de me référer à l'Accord de Coopération Technique Agricole Sino-Malgache du 9 janvier 1967, et de vous exposer ce qui suit:

En vertu de l'Article 1er de l'Accord précité, le Gouvernement de la République de Chine a envoyé à Madagascar une équipe technique agricole chinoise composée de neuf techniciens, pour y effectuer des travaux d'expérimentation et de démonstration portant sur le développement de la culture du riz irrigué et d'autres cultures principales, son intervention étant localisée, dans les régions de Mangamila, d'Itaovy et du Laniera.

La durée du séjour de ladite équipe a été fixée à deux ans conformément au paragraphe 1 de l'Article 3 de l'Accord du 9 janvier 1967.

Ce délai a expiré au mois de janvier 1969.

Or, en raison de la courte durée du séjour de l'équipe technique chinoise, les travaux menés ne sont pas encore terminés, et n'ont touché qu'une partie de la masse paysanne malgache.

四、馬洛維地區

於三年內在六五〇公頃土地上進行推廣之示範工作。

註：任何修改均須由雙方以換文方式為之。

* * *

乙、我國外交部楊次長西崑復馬國農業農村發展暨糧食部部長拿太照會。

(中譯文)

逕覆者：

接准

閣下本日照會內開：

「茲就一九六七年元月九日中馬農業技術合作協定事，向閣下陳述如左：

依據上述協定第一條中華民國政府業已派遣一由九名技術人員組成之農耕隊前往馬拉加西國孟加米勒、伊度斯及臘尼拉等地區從事有關發展水稻及其他主要作物之試驗及示範工作。

依據該協定第三條第一段，農耕隊居留期間定為二年。

該項期間業已於一九六九年元月屆滿。

惟由於農耕隊居留期間短暫，其工作尚未完成，且僅及於部分馬國農民。

Néanmoins, le paragraphe 2 de l'Article 3 précité dudit Accord donne la faculté de proroger cette durée.

Aussi, tant pour la poursuite des travaux en cours, et, particulièrement, pour pouvoir faire bénéficier de l'expérience chinoise un nombre plus important de paysans, le Gouvernement malgache envisage-t-il d'étendre l'intervention des techniciens chinois dans d'autres régions du pays, et propose en conséquence que la durée du séjour de cette équipe, qui se trouve encore à Madagascar actuellement, soit prorogée pour une nouvelle période de trois années, à compter du mois de janvier 1969.

Ladite équipe entreprendra, dans les mêmes conditions que précédemment, des travaux ou des opérations d'expérimentation, de démonstration ou de formation dans le domaine du développement agricole de Madagascar, dont le programme général et les lieux de réalisation font l'objet de l'annexe jointe.

Dans le cas où les susdites propositions reçoivent l'agrément de votre Gouvernement, j'ai l'honneur de vous suggérer que votre réponse à la présente constitue un accord qui fera partie intégrante de l'Accord du 9 janvier 1967, entre nos deux Gouvernements, en ce qui concerne la prorogation de la durée du séjour de l'équipe agricole chinoise à Madagascar, ainsi que des conditions de réalisation des travaux qu'elle y effectuera."

J'ai l'honneur de vous confirmer l'agrément de mon Gouvernement aux propositions citées ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

(Signed)

Yang Hsi-kun

Vice-Ministre des Affaires
Etrangères de la
République de Chine

然該協定第三條第二段則有延長工作期限之規定。

茲為繼續現正進行之工作，尤為使更多農民得受益中國人員之經驗，馬拉加西國政府計劃將中國技術人員之工作擴及馬國其他地區，因建議目前尚在馬國之農耕隊自一九六九年元月起延長居留期間三年。

該農耕隊為發展馬達加斯加之農業，將在與以前相同之條件下，從事試驗，示範及訓練工作，其工作計劃及實施地點如附件。

上述提議如獲

貴國政府同意，本人茲特建議就有關中國駐馬拉加西國農耕隊延長居留期限以及工作實施條件。閣下之復函即構成一項協議，並成為兩國政府於一九六七年元月九日所簽協定整體之一部分。」等由。

本人謹向

閣下證實中華民國政府同意上述建議。

本人順向

閣下申致最崇高之敬意。

此致

馬拉加西共和國農業農村發展暨糧食部部長拿太閣下

中華民國外交部次長

楊西崑（簽字）

Son Excellence
Monsieur Jean-Jacques NATAI
Ministre de l'Agriculture,
de l'Expansion Rurale
et du Ravitaillement
Tananarive

公曆一千九百六十九年九月廿二日
於塔那那利佛

* * * * *

ANNEXE

PROGRAMME GENERAL ET LIEUX DE REALISATION DES PROJETS EN COURS OU OPERATIONS A ENVISAGER:

1. MANGAMILA

Poursuite de l'opération en cours en vue de créer des associations de paysans.

2. LANIERA

- a) Continuation des projets d'aménagement hydro-agricole et de vulgarisation;
- b) Proposition de création d'un Centre de formation et construction de locaux-classes à la charge du Gouvernement chinois, dont le terrain nécessaire sera donné par le Gouvernement malgache.

3. ITAOSY

Poursuite des travaux d'aménagement agricole et de vulgarisation en cours.

4. MAROVOAY (Andranolava-Sud)

Démonstration de vulgarisation sur une superficie de 650 ha, objectif à atteindre dans trois ans.

N.B.: Toutes modifications éventuelles feront l'objet d'échange de Notes entre les deux parties.

附 件

中馬農業技術合作工作計劃及
實施地點：

一、孟加米勒地區

繼續推行現有工作，以建立農會。

二、臘尼拉地區

甲、繼續進行農業水利之開墾及推廣計劃。

乙、提議設立一訓練中心，並建造教室數間，其費用由中國政府負擔，所需土地則由馬國政府提供。

三、伊度斯地區

繼續推行農業開墾及推廣工作。

四、馬洛維地區

於三年內在六五〇公頃土地上進行推廣之示範工作。

註：任何修改均須由雙方以換文方式為之。